



# Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: mise en œuvre d'outils de formation destinés à améliorer l'application du droit de l'Union européenne et la coopération judiciaire internationale

Type de pratique: bonne pratique

Institut: Académie de droit européen (ERA)

Avril 2014

<b>Intitulé de la pratique</b>	Élaboration de matériels de formation au droit de l'Union au niveau paneuropéen en vue de leur intégration au niveau national
<i>Principales caractéristiques</i>	<p>L'<b>ERA</b> a mis au point deux ensembles de modules de formation indépendants: un sur les instruments législatifs de l'Union pour la coopération transfrontalière en matière civile, et l'autre sur la législation de l'Union relative à l'environnement.</p> <p>Cette méthode a été conçue par la Commission européenne et l'ERA a participé à sa mise en œuvre, le tout entièrement financé par l'Union européenne. En 2013, en coopération avec d'autres membres du REFJ, l'ERA a demandé une subvention pour action pour un projet appliquant une méthode similaire concernant les instruments de justice civile.</p> <p>Les modules de formation sont structurés sous la forme d'un «paquet de formation» destiné à être publié et mis à disposition pour un usage futur par toute institution de formation intéressée par la fourniture d'une formation judiciaire dans ces domaines du droit européen.</p> <p>Les modules de formation sur les sujets de droit civil consistent en un paquet destiné aux formateurs comprenant des informations et des orientations sur la manière d'organiser un atelier pour mettre en œuvre le module, une proposition de programme d'atelier et des recommandations concernant la méthodologie, un cours introductif d'apprentissage en ligne, une liste de matériels de base pour les bénéficiaires de la formation, des exemples de présentations PowerPoint d'anciens formateurs, des études de cas accompagnées de suggestions de solutions ainsi qu'une section nationale donnant des informations sur la législation, la jurisprudence et des publications représentatives ayant trait à l'application du droit européen de la famille</p>

	<p>dans 26 États membres.</p> <p>Chaque module de formation peut être mis en œuvre au moyen d'ateliers d'une durée suggérée de 2,5 jours. Ces présentations en face-à-face sont combinées à des exercices pratiques et des séances interactives, éventuellement en utilisant l'informatique.</p> <p>Pour pouvoir proposer les modules existants dans les langues officielles de l'Union, il a été fait appel à une agence de traduction, qui a eu besoin de deux mois pour traduire les matériels de formation et mettre en place les cours d'apprentissage en ligne.</p> <p>Une organisation similaire a été prévue pour le projet de module de formation sur la législation de l'Union en matière d'environnement.</p> <p>En 2013, pour la mise en œuvre d'un nouveau projet sur le droit civil européen, l'ERA a travaillé en partenariat avec des acteurs judiciaires nationaux de huit États membres et a reçu une subvention de l'Union. Par ailleurs, neuf experts externes ont été engagés pour élaborer les matériels de formation, et plus précisément les matériels qui seront utilisés pour les exercices à réaliser durant les ateliers et le contenu des cours d'apprentissage en ligne. Trente-quatre experts nationaux participeront à la préparation de chaque module de formation pour chaque section nationale.</p> <p>Afin d'évaluer l'efficacité des matériels, l'ERA a prévu d'organiser dix ateliers de mise en œuvre sur une période de neuf mois, de tester les deux modules dans différents contextes (paneuropéens et régionaux), d'appliquer différents régimes linguistiques et de cibler différents groupes (juges et/ou avocats de cabinets privés).</p>
<p><i>Lien internet direct</i></p>	<p><a href="https://www.era-comm.eu/EU_Civil_Justice_Training_Modules/index_.html">https://www.era-comm.eu/EU_Civil_Justice_Training_Modules/index_.html</a></p> <p><a href="https://www.era.int/cgi-bin/cms?_SID=e2757a345521a62f1e434f7307f1841c1894d26d00277219702342&amp;sprache=en&amp;bereich=artikel&amp;aktion=detail&amp;idartikel=124138">https://www.era.int/cgi-bin/cms?_SID=e2757a345521a62f1e434f7307f1841c1894d26d00277219702342&amp;sprache=en&amp;bereich=artikel&amp;aktion=detail&amp;idartikel=124138</a></p>
<p><i>Coordonnées de l'institution</i></p>	<p>Académie de droit européen (ERA) Metzer Allee, 4 D-54295 Trèves Allemagne Téléphone: + 49 651 93737-0 Fax: + 49 651 93737-773</p>

	<p>Courriel: <a href="mailto:info@era.int">info@era.int</a> Site internet: <a href="https://www.era.int">https://www.era.int</a></p>
<p><i>Autres commentaires</i></p>	<p>Ces deux projets relatifs au droit civil et environnemental de l'Union ont été élaborés et financés en vertu d'un contrat-cadre avec la DG JUST et la DG ENV de la Commission européenne. Ils ont permis la coopération avec des experts de haut niveau pour la production de matériels, la création d'outils en ligne tels que les cours d'apprentissage en ligne et les sections nationales ainsi que la traduction des matériels de formation dans plus de langues. Sans ce soutien financier, il n'aurait pas été possible de développer d'autres modules de formation.</p> <p>Les principaux éléments qui font le succès de cette pratique sont l'exhaustivité et la flexibilité des matériels de formation produits. Même s'ils ne sont pas adaptés sur mesure aux besoins spécifiques d'un certain groupe de juges, les modules de formation contiennent toute une série d'éléments qui aident les prestataires de la formation, allant d'études de cas prêtes à être utilisées à des recommandations sur la méthodologie, en passant par des propositions de programme pour les ateliers.</p> <p>Les modules de formation sont destinés à la formation continue. Par conséquent, la transférabilité de cette pratique est limitée (uniquement au niveau paneuropéen). Cependant, le cas échéant, les institutions de formation judiciaire pourraient reprendre l'idée de produire des paquets destinés aux formateurs au niveau national pour la formation au niveau local ou régional.</p> <p>Il s'agit d'une <b>BONNE PRATIQUE</b> mais, en raison de son large champ d'application, elle ne peut être mise en place que par un organisme de formation européen ou un consortium de centres de formation nationaux.</p> <p>Cette exigence met aussi en lumière le fait qu'une planification décentralisée des activités de formation rassemblant les meilleures expériences apportées par un grand nombre d'États membres est très souhaitable, afin d'assurer une valeur ajoutée européenne.</p>

Source: Projet pilote – Formation judiciaire européenne: «*Lot 1 – Étude sur les meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs*», réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)